



## Charte de bonne conduite MECALOIRE

### Préambule :

MECALOIRE est le groupement des entreprises de la filière Mécanique, Métallurgie, et Biens d'Équipements industriels du bassin de vie de Saint-Etienne.

MECALOIRE a pour objectif de promouvoir un développement soutenu de la filière en terme de :

- **Développement de l'attractivité commerciale :** promotion collective des savoir-faire, veille économique, structuration d'offres globales de savoir-faire, innovation...
- **Développement de l'emploi :** promotion des métiers, formation de salariés et de demandeurs d'emplois, amélioration des conditions de travail, innovations sociales...
- **Développement de l'attractivité du territoire :** promotion de l'excellence du territoire, de ses produits propres et de ses savoir-faire...
- **Développement durable :** démarches exemplaires en matière de qualité et d'environnement, innovations technologiques...

### Article 1 : Admission d'une entité dans MECALOIRE :

Toute entreprise peut adhérer à MECALOIRE si elle remplit les 4 conditions suivantes :

- ✓ **Activité :** appartenir à la filière en terme d'activité ou permettre à cette dernière de se développer (métier connexes)
- ✓ **Territoire :** être implantée sur le territoire de MECALOIRE, ou si ce n'est pas le cas, être fille ou sœur (lien en capital) d'une entreprise déjà membre de MECALOIRE ; On définit par Territoire la zone géographique atteignable en 2 heures de trajet en voiture.
- ✓ **Ethique :** respecter l'esprit de la charte de bonne conduite.
- ✓ **Implication :** s'impliquer dans la vie du groupement, de manière à faire progresser son entreprise, ses salariés et le groupement lui-même.

La procédure d'adhésion d'une entreprise est la suivante :

1. l'entreprise remplit le bulletin d'adhésion, choisit ses commissions et s'acquitte de sa cotisation
2. tous les membres de MECALOIRE sont informés de la candidature ;
3. si l'entreprise respecte les 4 conditions ci-dessus, l'adhésion est validée formellement par le Conseil d'Administration de MECALOIRE.

*NB : aucune entreprise ne peut être écartée du groupement au motif qu'elle développe une activité concurrentielle d'une entreprise déjà membre.*

En dehors des modalités d'adhésion réservées aux entreprises de type industrielle, sont aussi considérés comme adhérents et soumis à la Charte de Bonne conduite, les partenaires issus du collège Scientifique, Technique et de la Formation, les partenaires issus du collège Fondateurs et Financeurs ou encore toute autre partie avec laquelle MECALOIRE signerait une convention.

## **Article 2 : Participation à MECALOIRE :**

Toute entreprise membre de MECALOIRE s'efforce de contribuer activement au réseau en participant de façon significative et solidaire aux actions et aux opportunités de rencontres et d'échanges organisées par MECALOIRE.

Chaque entreprise membre de MECALOIRE en assure la promotion dans son environnement (clients, fournisseurs, partenaires...). Pour ce faire il peut être utile de mentionner l'adhésion de l'entreprise à MECALOIRE sur les supports commerciaux de l'entreprise (plaquette, site Internet...).

## **Article 3 : Echanges entre les membres :**

La vitalité du réseau est fortement conditionnée par la densité des échanges entre les entreprises membres sous l'impulsion de l'équipe de permanents mais aussi et surtout de manière spontanée. C'est à partir de ces échanges que peuvent être identifiées des problématiques communes et donc des perspectives de projets collectifs.

Les échanges doivent respecter 2 grands principes :

- ✓ **la transparence** : accepter de livrer des informations sur son fonctionnement
- ✓ **la confidentialité** : ne pas divulguer, en dehors de MECALOIRE, des informations recueillies dans le contexte de MECALOIRE

La communication directe entre les membres est particulièrement encouragée par exemple dans le cas de situations sensibles entre deux entreprises en matière de recrutement et/ou d'affaires.

## **Article 4 : Relations marchandes :**

En tant que réseau, MECALOIRE a pour vocation de susciter des relations inter entreprises. Des règles de bonne conduite doivent être respectées dans le cadre de ces relations :

### **Concernant les Relations d'Affaires :**

- une entreprise ne doit pas délibérément démarcher un nouveau donneur d'ordre déjà client d'une autre entreprise de MECALOIRE et pour le même savoir-faire ;  
Dès lors qu'une fraude, malversation ou toutes actions menées avec volonté de nuire à une autre entreprise de Mécaloire l'association se donnera les moyens d'engager des poursuites et d'exclure l'adhérent pris en faute.
- une entreprise de MECALOIRE qui recherche un savoir-faire présent dans le groupement doit, par principe, consulter en priorité les entreprises de MECALOIRE proposant ce savoir-faire, il peut pour se faire se constituer un panel en multi sources.
- dans la cadre d'une démarche commerciale collective, les entreprises doivent identifier un chef de file et respecter la démarche commerciale de ce dernier sans le court-circuiter

### **Concernant le Marché de l'Emploi :**

- une entreprise membre de MECALOIRE ne doit pas démarcher un salarié d'une autre entreprise de MECALOIRE ;
- une entreprise membre de MECALOIRE peut recruter un salarié en provenance d'une autre entreprise de MECALOIRE qui se présente spontanément ou suite à une réponse à une offre d'emploi. Dans ce cas, un échange entre les 2 dirigeants d'entreprises, avant l'issue du processus de recrutement, peut permettre d'organiser au mieux la transition pour l'entreprise qui perd le candidat.

### **Le suivi des relations :**

Afin d'évaluer la performance globale du groupement et de s'assurer de son efficacité, des indicateurs sont mis en place.

Ces indicateurs permettent d'évaluer le niveau d'échanges entre les membres du groupement.

Les entreprises sont tenues de fournir les éléments (non confidentielles) permettant le bon suivi des ces indicateurs.

### **Article 5 : Respect de la charte de bonne conduite :**

Le bureau de MECALOIRE veillera au respect de la charte de bonne conduite par chaque entreprise membre et de manière plus générale à l'esprit de coopération.

Fait à

le

Cachet et signature